

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 8h30 à 8h40.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-082

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 4 juin 2018, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Suzie Ouellet, maire suppléant**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, monsieur Luc Fournier le tout formant quorum sous la présidence de **Suzie Ouellet** maire suppléant.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

Monsieur Rodrigue Roy (20h15)

La séance est ouverte à 19h35

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2018-083

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. **APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MAI 2018**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 mai 2018, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MAI 2018 (suite)

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2018-084

Il est dûment proposé par monsieur Luc Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2018, 19h30.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 RAPPORT DU MAIRE

Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017

4.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 4 juin 2018 ;

Rés. : 2018-085

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	14 323.63 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	845.88 \$
Comptes à payer du mois :	36 743.37 \$

4.3 TRAVAUX – SCHELLEMENT DES FISSURES – CHEMIN KEMPT

Attendu que suite à l'évaluation des travaux à faire effectuer au début de l'automne 2017, l'hiver que nous avons eu a fait en sorte de continuer à endommager notre route ;

Attendu que la quantité de mètre linéaire de fissures a presque doublée ;

Rés. : 2018-086

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise le 29 mai dernier de modifier la résolution 2018-065 pour ajuster le montant des travaux à 20 900\$ plus taxes.

4.4 ASSURANCE – SITE DE LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU que la municipalité désire faire une activité sur un terrain privée, le 24 juin 2018;

ATTENDU que l'entente qui sera signée entre la municipalité et le citoyen sera d'une durée d'un maximum de trois (3) jours;

Rés. : 2018-087

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice, madame Chantal Tremblay à signer l'entente entre la municipalité de Grand-Métis et monsieur Carl Savard pour

4.4 ASSURANCE – SITE DE LA FÊTE NATIONALE (suite)

l'organisation de la fête nationale du Québec qui aura lieu le 24 juin 2018.

4.5 ASSURANCE – ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

Attendu que la municipalité veut organiser certaines activités familiales lors de la fête nationale du Québec qui se tiendra sur le site de l'ancien Golf de la Pointe le 24 juin prochain;

Attendu que les entreprises approchées ne possèdent pas d'assurance responsabilité pour leurs activités;

Attendu que notre compagnie d'assurance, Le groupe Ultima, nous chargerait 125\$ par avenant pour chacune des activités qui sont des jeux gonflables pour les enfants ainsi que des promenades en charrette tiré par un cheval;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à faire une demande pour les avenants afin que la municipalité soit couverte pour ces activités au coût de 125\$ chacune.

Rés. : 2018-088

4.6 FORMATION WEB – ADMQ

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice de suivre trois formations web au coût de 75\$ plus taxes. Les formations sont :

- Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels : à quoi ça sert et comment faire ?
- Modifications à la Loi sur les droits de mutations immobilières (LDMI)
- Aperçu pratique des récentes modifications découlant du PL155

Rés. : 2018-089

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 PROLONGEMENT D'AQUEDUC – RANG 2 OUEST

Attendu qu'il nous faut procéder aux travaux d'aqueduc de Grand-Métis, pour la continuité du tronçon d'aqueduc délimité entre l'adresse civique 174, 2e Rang Ouest (M. Rioux) jusqu'à 169, 2e Rang Ouest (Mme Suzy Ouellet);

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à la majorité des membres présents de confirmer par écrit les informations suivantes, avant de procéder à l'appel d'offre, lancé d'ici les 4 prochaines semaines, en fonction du scénario A ou B retenu:

Scénario A : Subvention PRIMEAU acceptée par MAMOT:

Résolution du conseil municipal de Saint-Octave-de-Métis, pour l'approbation de la présente résolution, confirmant son approbation initiale lors du dépôt du dossier PRIMEAU le 9 avril dernier, soit de participer jusqu'à l'ordre de 80% en ratio de financement-subvention combiné, pour le présent tronçon d'aqueduc entre le 174 et le 169, du Rang 2 Ouest de Grand-Métis. Ex.: Pour des travaux totalisant 175 000\$, portion TECQ Grand-Métis de 128 000\$, portion contribuables / municipalité 7 000\$, la portion PRIMEAU fournie par Saint-Octave-de-Métis sera de 40 000\$, respectant ainsi le ratio de

Rés. : 2018-090

5.1 PROLONGEMENT D'AQUEDUC – RANG 2 OUEST (suite)

80% en financement-subvention combiné.

De plus, la Municipalité de Saint-Octave-de-Métis, assumera l'entièreté de coûts des travaux de raccord d'aqueduc, entre l'adresse civique 169, Rang 2 Ouest (Mme Suzy Ouellet) jusqu'à leur station de pompage de St-Octave-de-Métis et raccordement au village, incluant les équipements et/ou immobilisations reliées au tronçon d'aqueduc menant à la municipalité de Saint-Octave-de-Métis et en branchant le résident de Grand-Métis situé au 75 chemin Kempt tel que convenu.

Scénario B : Subvention PRIMEAU refusée par MAMOT:

La municipalité de Grand-Métis devra procéder d'ici les 4 semaines suivant la signature de la présente résolution ce 4 juin, à un appel d'offres, et s'assurer de respecter un budget plus restreint total de 140 000\$, dont le montage financier sera de 128 000\$ de la TECQ + portion contribuables/municipalité 12 000\$, (montant à revalider).

Dans le cas des deux scénarios, les travaux de rallongement d'aqueduc entre le 174 et le 169, Rang 2 Ouest, Grand-Métis, devront être effectués avant le 31 décembre 2018.

5.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-0208 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES

Monsieur Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'un *projet* de règlement concernant les ponceaux des entrées privées est soumis au conseil municipal ce 4 juin 2018. Une dispense de lecture du règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du projet de règlement.

L'adoption du règlement 2018-0208 est prévue pour lundi, le 4 juin 2018. Un avis sera publié le 5 juin 2018 informant les contribuables de la municipalité de la date, de l'heure et du lieu où est prévue l'adoption du règlement. Un résumé du projet sera inclus dans l'avis public.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-0208 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES

ATTENDU QUE selon l'article 66 de la Loi sur les Compétences municipales, la Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

ATTENDU QUE selon l'article 67 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

5.2 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT 2018-0208 SUR LES PONCEAUX DES ENTRÉES PRIVÉES (suite)**

ATTENDU QUE selon l'article 68 de la Loi sur les Compétences municipales, toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

ATTENDU QU'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'adopter un règlement concernant les ponceaux des entrées privées;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jacques Vachon lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2018 et que la présentation du dit règlement a été faite par la directrice générale, Chantal Tremblay, lors de la même séance;

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du projet de règlement 2018-0208 sur les ponceaux des entrées privées pour en faire partie intégrante.

Rés. : 2018-091

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **RENCONTRE AVEC LES CITOYENS SUR L'ÉROSION ET LA SUBMERSION SUR LES CÔTES DU SAINT LAURENT**

Une rencontre avec les citoyens se tiendra le 21 juin prochain à Sainte-Luce dont le sujet sera l'érosion et la submersion sur les côtes du Saint-Laurent.

Un représentant de la sécurité publique viendra faire une présentation de la future réglementation qui devrait entrer en vigueur dans les municipalités locales en octobre prochain, M. Paul Gingras, aménagiste à la MRC sera aussi présent.

6.2 **TOURNÉE DE CONSULTATION RÉGIONALE - ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) procédera le 19 juin prochain pour notre région à une rencontre de consultation régionale dans le cadre des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

Le conseiller Luc Fournier a été nommé pour représenter la municipalité lors de cette rencontre.

6.3 **ASSEMBLÉE DE FONDATION D'ÉCO MITIS**

L'assemblée de fondation de l'organisme sans but lucratif Éco-Mitis aura lieu le 7 juin au Centre municipal Léon-Gaudreault de Sainte-Flavie.

Éco Mitis est un regroupement citoyen qui promeut la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la réhabilitation des milieux dégradés dans La Mitis par la sensibilisation, l'éducation et la mise en place d'actions concertés.

7. VARIA

7.1 **APPUI À LA RADIO COMMUNAUTAIRE DE COMTÉ DE RIMOUSKI (CKMN.FM 96,5)**

Rés. : 2018-091

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents par la présente, que le Conseil de la municipalité de Grand-Métis tiens à donner son appui à la Radio Communautaire de Comté de Rimouski qui est essentielle à sa communauté. Sa mission, envers les organismes OSBL, est de leur donner une tribune sur leurs ondes afin de faire connaître nos services. La municipalité considère qu'il est essentiel de conserver cette radio qui est 100 % régional dans le contenu de ses informations.

L'émission « Place publique » est la seule dans la région à donner la parole aux organismes de notre milieu.

7.2 **DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, grâce à sa politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec* et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA vise à aider la municipalité à encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Table *Vieillir en santé* sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

7.2 DEMANDE COLLECTIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA (suite)

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2017-142;

POUR CES MOTIFS :

Rés. : 2018-092

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de La Mitis de coordonner les travaux permettant d'effectuer une démarche collective MADA sur le territoire de notre municipalité et que la personne désignée responsable du dossier « aînés » est monsieur Jacques Vachon.

7.3 ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR D'EAU POUR LE BUREAU

Rés. : 2018-093

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un distributeur d'eau pour la salle du Conseil au coût de 239\$ plus taxes.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 20h35 à 20h40.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2018-094

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2018